

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2011
Publication : 20/05/2011



Pour le Président du Conseil Général et
par délégation

Le Chef du Service S.E.U.

M. Philippe RATEL

Direction de l'Économie, de la Vie Locale
et du Développement des Territoires

Service du Développement Économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

ARRETE N° 2011-6- SEU

PORTANT NOMINATION DU
PRESIDENT DELEGUE au sein de la Commission
Départementale d'Aménagement Commercial

Colmar, le **06 MAI 2011**

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

- A le Code de commerce, notamment ses articles L. 750-1 et suivants et R. 751-1 et suivants ;
- A la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;
- AU le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- AU le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 ;
- AU l'arrêté préfectoral n° 2009-0194 du 19 janvier 2009 portant constitution de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- AU l'arrêté préfectoral n° 2009-0271 du 26 janvier 2009 portant délégation pour la présidence de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;

ARRETE

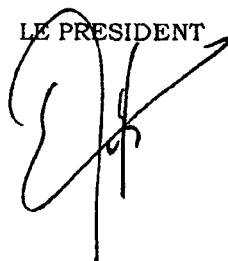
ARTICLE 1^{er}.

Monsieur Christian CHATON, Conseiller Général, est nommé Président délégué au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour l'examen du dossier portant sur le projet de création à SAINT-LOUIS d'un commerce de détail de 800 m² spécialisé dans la solderie.

ARTICLE 2 :

Monsieur Christian CHATON est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRÉSIDENT



Charles BOUTNER